Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Compine de lleureignement

Service de l'enseignement de promotion sociale.

de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 08 Déc 98 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere Administrateur délégué CPEONS

Rue des Halles, 13 1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2539

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

---- Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DE MACONNERIE ET D'EGOUTTAGE

(CONVENTION)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence : 331007U11X1

Domaine: 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o Le Directeur général adjoint,

Christelle FRANCHIMONT

Attachée

G. Schmit

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	La	présente	demande	émane ·	du	réseau	:
----	----	----------	---------	---------	----	--------	---

_	/	~ · · ·	
fl	/ I 1	Communauté française	
U	11)	Communication in an east	
_	\- /		

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

àdmlimistrateur de la pre

Date et signature (2)

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Pratique élémentaire et d'époutage (c

masonheric

CODE DE L'U.F. (3)

33 1007 U11×1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

301

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1. page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº 2

de ...1. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

• (1) Enseignement secondaire de :

• (I) transition

O (1) qualification

du degré :

(1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'i	inité de fo	ermation de l'enseignement	supéri c ur					
Proposition de classement (I) Classement du Conseil supérieur (1								
Technique	0	Technique	0					
Economique	0	Economique	0					
Paramédical	0	Paramédical	0					
Social	0	Social	0					
Pédagogique	0	Pédagogique	0					
Agricole	0	Agricole	0					
Maritime	0	Maritime	0					

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: O(1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

de \mathcal{A} ... page(s)

(2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

de page(s)

(2)

9. Capacités terminales:

Reprises en annexe nº

de ...1.. page(s)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

(2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

de ...1... page(s)

(2)

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) Cople du oloma inc de formation: [4]. 33 1007 V 11 X 1 301

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Technologie de la maçonnerie	CT	B	10
Travaux pratiques de maçonnerie et méthode	PP	L	60
2. Part d'autonomie	XXXXXXX	P	
			10
		Total des périodes	80

1	2	Réservé	211 5	Carrica	dinence	tion .	
	<i>_</i> .	IXESEL VE	жи .	rervice.	ar insnec	TIAN *	

a)	Observation(s)	de l'(d	es) Ir	specteur	r(s) co	ncerné	(s) r	elative(s)	au dossier	nédagogique	[anneve(s)	éventuelle(c)]
	No Co.	F		2 40	705					podd5051qd0	amio _A C(3)	cventuene(s)1

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : Signature A. COLLINET

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁵⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

- 1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Permettre aux ouvriers polyvalents de voirie, d'entretien, et de propreté publique de :

- aborder en connaissance de cause, après analyse, les tâches d'entretien où interviennent des questions d'égouttage et de maçonnerie.
- réaliser de petits travaux de routine d'entretien ou d'aménagement dans le domaine de la propreté publique ou de la voirie

Cette unité de formation s'inscrit dans un programme de formation pluridisciplinaire (voir annexe)..

1.CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

1.1 En français

- -Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
- lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
 - consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières
- S'exprimer oralement et par écrit :
- produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral ,le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orhtographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

1.2 En mathématique:

Savoir

- calculer (addition, soustraction, multiplication, division)
- reconnaître les figures planes classiques et calculer leur périmètre et leur surface.
- construire une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée.
- mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur
- pratiquer les conversions de mesures (longueur, aire, volume, masse, durée)

2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU:

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE

Annexe 3 de l'U.F.: CONVENTION:

Pratique élémentaire de maçonnerie et d'égouttage

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Pratique élémentaire de maçonnerie et d'égouttage

1) Technologie de la maçonnerie

A la fin de cette activité d'enseignement, l'apprenant sera capable de:

- caractériser l'outillage et le matériel qui s'utilise en relation avec les travaux réalisés,
- définir le rôle d'un mortier, d'un béton, différencier prise et durcissement,
- citer les catégories de sables et leur utilisation,
- préciser les formes commerciales du ciment,
- citer les principales espèces de briques, de blocs, leur usage le plus courant,
- identifier les matériaux artificiels non cuits utilisés dans la construction et en citer les caractéristiques essentielles,
- citer les différents types de colles à maçonner les matériaux artificiels non cuits et en expliquer la mise en oeuvre,
 - citer et caractériser les linteaux intérieurs utilisés couramment.
 - 2) Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions,...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, à partir de tolérances déterminées par une pratique de l'apprentissage, sur une hauteur maximale de 2 m, l'étudiant sera capable de :

- organiser le poste de travail du maçon afin que les matériaux et l'outillage soient placés de manière rationnelle et ergonomique,
 - entretenir l'outillage courant,
 - déceler sur le poste de travail les défauts éventuels des matériaux courants,
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortier et du béton qui seront homogènes et dans le respect du dosage prescrit,
- maçonner de niveau, à faible hauteur, et en suivant l'alignement entre profils (réglés par le professeur) des murs en briques ordinaires, en blocs comportant angle et trumeau, des batées sans fermeture de baie,

Annexe 4 de l'U.F. (p2): CONVENTION: Pratique élémentaire de maçonnerie et d'égouttage

- brosser les parements afin qu'aucune bavure de mortier ne subsiste sur ceux-ci,
- réaliser les joints de manière à ce qu'ils soient pleins, réguliers et parfaitement lissés.

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que les travaux de maçonnerie réalisés par les étudiants :

- présentent des joints verticaux et horizontaux réguliers,
- suivent parfaitement les profils (un creux de 4mm sera toléré, aucune bosse ne sera admise),
- soient de niveau (tolérance hors-niveau de 3mm/m acceptée),
- ne présentent pas de hors-plomb de 2mm/m,
- la « belle face » du matériau se trouve en parement,
- les parements soient brossés, aucune bavure de mortier ne sera tolérée,
- les joints soient lisses et sans cassure.

En matière d'égouttage, l'étudiant sera capable de

- adapter un petit réseau d'égouttage reprenant pour modèle un système séparatif (eaux pluviales, ménagères et vannes),
- réaliser un chambre de visite maçonnée en blocs de 9 posés à plat, reprenant les 3 types d'eaux avant rejet à l'égoût public,
 - cimenter l'extérieur, l'intérieur et le fond de la chambre de visite,
- brosser le cimentage, arrondir les angles et s'assurer qu'il y a un minimum de 1 cm d'épaisseur de matière.

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que les travaux de maçonnerie réalisés par les étudiants :

- -respectent les pentes indiquées
- -aient un tracé rectiligne
- respectent le sen de pose des tuyaux
- -présentent toutes les garanties d'étanchéité

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Dans les limites de ses futures compétences, à partir de plusieurs situations qui lui seront préalablement soumises

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de

- aborder efficacement tout travail d'égouttage et de maçonnerie élémentaire.
- apporter des solutions réfléchies aux problèmes posés
- réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement de routine dans le domaine de la propreté publique ou de la voirie

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision et fiabilité des méthodes de travail
- validité des choix de techniques et d'outillage
- qualité et finition des travaux effectués

Annexe 6 de l'U.F.: CONVENTION:

Pratique élémentaire de maçonnerie et d'égouttage

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert, en possession d'un diplôme de gradué en Travaux Publics, pouvant faire état d'une expérience récente reconnue d'au moins 6 ans dans le domaine de la maçonnerie et l'égouttage, possédant en outre un titre pédagogique.